

L'année genevoise

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **9 (1947-1950)**

Heft 4

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ANNÉE GENEVOISE

par

Jean-Jacques CHOUET

Il est assez rare qu'une année se passe sans que les Genevois soient appelés à donner leur avis sur les affaires de la République par le moyen d'un scrutin cantonal. 1950 offre cette particularité. En effet, c'est en leur qualité d'électeurs fédéraux seulement que les citoyens de Genève ont été consultés cette année à quatre reprises. Les 28 et 29 janvier, ils acceptèrent par 12.195 oui contre 6039 non un arrêté fédéral prorogeant en les modifiant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation. Les 3 et 4 juin, ils se prononcèrent par 13.181 voix contre 10.827 en faveur de la réforme du régime financier de la Confédération. Les 30 septembre et 1^{er} octobre, ils rejetèrent par 8848 non contre 3186 oui l'initiative dite des Jeunes paysans relative à la protection du sol et du travail contre la spéculation. Enfin, les 2 et 3 décembre, ils repoussèrent par 13.234 non contre 7766 oui le régime provisoire des finances fédérales, alors que, par 14.476 voix contre 5092, ils approuvaient la modification constitutionnelle portant de 22.000 à 24.000 le chiffre de population correspondant à un député au Conseil national. Comme on le voit, la participation à ces divers scrutins a été extrêmement faible. Mais il n'est pas sans intérêt de noter non plus que, sur les trois questions importantes qui lui furent posées — construction de logements, réforme des finances et régime financier provisoire — les électeurs genevois se sont trouvés en opposition avec la majorité fédérale.

Sur le plan cantonal, il faut donc nous borner à la mention des changements annuels dans les présidences des Conseils. Le 28 novembre, M. François Perréard (radical) prenait la prési-

dence du Conseil d'Etat, et M. Antoine Pugin (indépendant-chrétien-social) lui succédait à la vice-présidence. Le 14 janvier, la présidence du Grand Conseil revenait à M. David Moriaud (radical). D'autre part, sur le plan municipal, M. Albert Dussoix (national-démocrate) fut appelé le 1^{er} juin à la présidence du Conseil administratif de la Ville, cependant que le 6 juin, le Conseil municipal chargeait M. Jules Ducret (indépendant-chrétien-social) de diriger ses débats.

* * *

L'an 1950 ne comptera certes pas parmi nos grandes années législatives. L'attention des Conseils fut absorbée, en effet, par maints problèmes mineurs ; et les plus grands débats eurent pour thèmes, en ce qui concerne le Grand Conseil, l'affaire de la prison de Saint-Antoine et les démêlés de M^{me} Simone Giron avec la justice. L'enquête relative à la première de ces deux causes aboutit, sur le plan politique, à l'adoption, le 17 juin, du rapport de la majorité de la Commission d'enquête regrettant notamment le « comportement maladroit » du conseiller d'Etat chargé du Département de Justice et Police, M. Charles Duboule. Quant à l'affaire Giron, qui se ramène à une série de procès en marge de la succession Paderewski, le parlement cantonal eut à en connaître à deux reprises, le 29 avril et le 20 mai, pour rejeter chaque fois le recours en grâce présenté par cette dame, condamnée à une peine de prison pour avoir diffamé M. Henri Vallotton.

Ce ne furent d'ailleurs pas là malheureusement les seules « affaires » dont les pouvoirs publics eurent à s'occuper, et il nous faut citer encore, sous cette déplaisante rubrique, leur intervention dans la gestion du Casino municipal, laquelle laissait fort à désirer du point de vue financier.

Sans quitter le terrain politique, d'autres faits méritent une plus grande attention. Une triste histoire d'enfant martyr amena nos autorités à revoir le problème de la protection de l'enfance.

Le compte d'Etat, où s'inscrivent, pour 1949, 88.157.223 fr. 23 aux recettes, et 84.277.318 fr. 60 aux dépenses, a subi une nou-

velle enflure, qui ne laisse pas d'être inquiétante en dépit de l'heureux équilibre des finances publiques.

La loi du 11 décembre 1949 instituant le paiement des jours fériés a fait l'objet, de la part des associations patronales, d'un recours au Tribunal fédéral qui, le 8 novembre, l'a déclarée inconstitutionnelle. Cependant, l'émotion assez vive suscitée dans les milieux ouvriers par le dépôt du recours s'est calmée peu à peu, grâce à un premier accord survenu le 13 janvier et prévoyant le paiement provisoire du salaire du 2 janvier, et à l'engagement moral — pris par les patrons après l'arrêt du Tribunal fédéral — de travailler à la généralisation des contrats collectifs prévoyant l'indemnité pour les jours fériés.

On a assisté enfin à une scission au sein du parti du travail. Repoussant l'influence étrangère dont l'emprise s'accroît sur le parti communiste, un certain nombre de militants groupés autour de M. François Graisier ont fondé, le 23 février, un groupement d'Union socialiste qui est entré en lutte ouverte contre le parti du travail.

* * *

Plusieurs des faits que nous venons de rapporter ont eu un aspect social et économique autant que politique. Et comme il n'y en eut pas de plus marquants, on reconnaîtra que l'année 1950 fut remarquablement calme. Ni les efforts des « partisans de la paix », qui provoquèrent quelques remous à l'Université, ni les mesures annoncées contre certains fonctionnaires fédéraux communistes ne parvinrent à compromettre le repos des esprits.

Ceux-ci s'émurent davantage à propos d'urbanisme. L'aménagement du quartier de Saint-Gervais, la construction d'un hôtel au quai Turrettini, le sort des Granges de l'Hôpital, la transformation du réseau des tramways, autant de sujets autour desquels on discuta ferme. Heureuse république, qui ne connaît pas de plus graves alarmes !

Dans le domaine militaire, les Genevois se sont réjouis de deux nominations importantes : celle du colonel Daniel appelé le 1^{er} janvier à la tête de la Section des renseignements, et celle du colonel Rathgeb, nommé le 28 décembre divisionnaire et

chef d'arme du génie. Le régiment d'infanterie 3 (moins le bataillon de landwehr 113) a effectué du 21 août au 9 septembre, sous le commandement du colonel Nicolas, son cours de répétition dans la région Châtel-Saint-Denis - Dent de Lys, cours qui se termina par des manœuvres dans le cadre du 1^{er} corps d'armée.

Un nom particulièrement cher aux Genevois s'est inscrit au nécrologe de cette année : celui d'Emile Jacques-Dalcroze, mort le 2 juillet.

Et, comme si la musique devait être particulièrement touchée cette année, le pianiste roumain Dinù Lipatti, professeur à notre Conservatoire, décédait le 2 décembre.

Et voici encore, divers comme les jours qui se suivent, quelques menus événements : le 23 janvier, le Collège moderne inaugura son nouveau bâtiment de la rue d'Italie ; le 10 mars, la première feuille apparut au marronnier de la Treille ; le 7 juin, M. le professeur Eugène Bujard fut installé dans la charge de recteur de l'Université de Genève, qui décernait le même jour le doctorat *honoris causa* à MM. les professeurs Pierre Kohler et Théophile Spoerri ; le 16 juin, une tornade s'abattit sur le canton, suivie, le 28 juillet, d'un deuxième ouragan moins dévastateur. Enfin, le 6 octobre, s'ouvrirent au Palais des expositions les Chantiers de l'Eglise, grand rassemblement dont le succès fera date dans les annales du protestantisme genevois.

Il est d'usage que nous demandions à la statistique de compléter ce bref aperçu. Toutefois, comme les recenseurs fédéraux et cantonaux n'ont pas trouvé le même nombre d'habitants dans notre canton, c'est sous toutes réserves que nous indiquons les chiffres suivants qui donnent, à la date du 12 janvier 1951, les effectifs qui ont servi de base pour les élections municipales : sur une population totale de 200.003 âmes, la Ville de Genève s'inscrit pour 143.404, Carouge pour 9266, Chêne-Bougeries pour 4314, Lancy pour 5778, Vernier pour 3901 et les communes rurales pour 33.340.

Comme à l'accoutumée, Genève a été en 1950 le lieu d'une intense activité internationale. Bornons-nous à mentionner quelques-uns des organismes qui y tinrent d'importantes assises : l'Organisation mondiale de la Santé qui posa le 9 mai la première pierre de sa future résidence, le Conseil de tutelle des Nations Unies, le Conseil œcuménique, la Conférence des migrations de l'Organisation internationale du travail, le Conseil économique et social, le Congrès international de pédiatrie, les Rencontres internationales.

De nombreuses personnalités étrangères furent nos hôtes. Les plus marquantes furent le roi d'Afghanistan, Mohammed Zahir, l'ex-souverain Pierre de Yougoslavie, le sultan du Maroc, M. Trygve Lie, secrétaire général de l'O.N.U., Nahas pacha, premier ministre d'Égypte, et M. Duvieusart, président du Conseil belge. Mais l'événement de l'année fut sans contredit le départ du roi des Belges et du prince héritier Baudouin. Le parlement de Bruxelles ayant abrogé la loi constatant l'impossibilité de régner, S. M. Léopold III et son fils quittèrent le 22 juillet notre canton où ils séjournèrent depuis près de cinq ans.

* * *

La revue de l'an 1950 tient, on le voit, en peu de pages. Genève a achevé, quiète et prospère, la première moitié du siècle. Puisse la seconde lui être aussi clémente !
